

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués les samedi 12 et dimanche 13 juin 2010 à l'effet de se prononcer sur les questions suivantes :

1. Acceptez-vous un crédit de Fr. 75'000.00 destiné à financer l'organisation, ainsi qu'à récompenser (et mandater) le lauréat d'un concours d'architectes en vue de la construction d'une nouvelle halle sportive aux Bois, ainsi que son financement ? En outre, les projets soumis au jury devront combiner au mieux les installations de production d'énergie, sanitaires et de cuisines des deux bâtiments afin de limiter au maximum les coûts de construction et les frais d'exploitation.
2. Acceptez-vous le nouveau plan de zones ainsi que le nouveau règlement communal sur les constructions ?

Les opérations de vote auront lieu à la Fondation Gentit, dans les locaux de l'administration communale, aux heures suivantes :

Samedi	12 juin 2010	de 11.00 à 12.00 heures
Dimanche	13 juin 2010	de 10.00 à 12.00 heures

Deux séances d'informations à la population auront lieu le 11 mai 2010 à 20.00 heures et le 19 mai 2010 à 20.00 heures à la halle de gymnastique.

Dépôt public

Le nouveau règlement sur les constructions et plan de zones sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après le scrutin au secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions concernant ces dispositions réglementaires seront adressées au Conseil communal jusqu'au 3 juillet 2010

Les Bois, le 3 mai 2010

Conseil communal